



SDEG 16

Syndicat Départemental
d'Électricité et de Gaz
de la Charente

Angoulême, le 14 septembre 2021

URGENT

Monsieur le Maire

Commune de
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : travaux d'éclairage public

Commune : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Notes : Annule et remplace le précédent plan de financement en date du 2 septembre 2021 (lanterne sur façade suite à l'accord de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D).

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, concernant les travaux cités en objet :

- une lettre d'engagement de paiement,
- un devis.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous adresser un exemplaire de chaque document daté et signé afin que nous puissions commencer les travaux dans les meilleurs délais.

- une convention pour le versement de fonds de concours si vous souhaitez financer ces travaux en section d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner les deux exemplaires de la convention dûment complétés et signés afin que le Président puisse les signer à son tour.

Le SDEG 16 reste à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués.

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

 territoire
d'énergie
NOUVELLE AQUITAINE

SDEG 16, 308, rue de Bassseau - 16021 ANGOULEME Cedex
Lettre d'engagement de paiement à retourner, document complété et signé, à l'adresse suivante :



A Aussac-Vadalle, le 08/09/2021
Signature,

Je note que dès réception du décompte général adressé par l'Entreprise au SDEG 16, un arrêté des comptes sera dressé par le SDEG 16. Au vu de cet état, un éventuel remboursement pourra être effectué par le SDEG 16 au profit de la collectivité.

Le montant de l'arrêté sera déclaraé public ci-dessous en référence que j'ai sollicités.
ANGOULEME Cedex) et à sa demande, ma participation d'un montant de 45 216,75 euros dès la fin des travaux d'éclairage public cités en référence que j'ai sollicités.
m'enrage à verser, au Comptable Public (PALERIE DEPARTEMENTALE - Cte Administrative - 16017
Collectivité : Aussac-Vadalle
je souscris(e) Aussac-Vadalle

Observation(s) : Lieu à l'effacement des réservoirs n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRE et 2020-C3-121-CB
Lieu des travaux : Vadalle
Commune : AUSSAC-VADALLE
Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP
Référence SDEG 16 :

Lettre d'engagement de paiement

ÉCLAIRAGE PUBLIC

SDEG 16
308, rue de Bassseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Fax : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@adeg16.fr
Site internet : www.adeg16.fr



SDEG 16

Angoulême, le 14 septembre 2021

DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Annexe D au plan de financement

Travaux d'économies d'énergie

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Annule et remplace le précédent plan de financement en date du 2 septembre 2021 (lanterne sur façade suite à l'accord de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D).

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

N° des prix	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.0659	Luminaire BEAUREGARD n° II acier inoxydable - 36 LED - classe II - comprenant driver DALI - toutes optiques - toutes températures de couleur - toutes finitions (ou équivalent) (U) [lanterne BEAUREGARD n° II - portée - 3 barettes lentilles BLS12 - 79W (700mA - 3000°K - 36 led - flux source : 12211 lm - flux sortant : 8063 lm) - classe II - IP65 - IK10 - 10kg - Scx 0,20m² - structure et dôme en inox - vis enjoliveur en laiton - vasque profonde transparente (PPC) - distribution optique : LRL (luminance route large) - comprenant coupe flux arrière (blanc) - comprenant protocole DALI pour programmation : réglage par CA2P suivant étude d'éclairement : 500 mA - 57W - flux sortant : 5725 lm) - non précablé (prévoir câble type HO7RNF) - finition Akzonobel : Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F]	17.000	644.47	10 955.99
Montant total HT :				10 955.99
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				1 424.28
Montant total avec coefficient de marché :				12 380.27
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :				13 989.71
15.0209 15.0198 15.0204	Prestations à déduire Mise en place d'une lanterne ou d'un projecteur sur poteau ou mât debout ou façade. (U) Massif pour candélabre - hauteur ≤ 6 mètres. (U) Mise en place d'un mât ou d'un candélabre de hauteur ≤ 16 mètres. (U)	15.000 1.000 1.000	103.69 114.71 77.38	1 555.35 114.71 77.38
Montant total HT :				1 747.44
Coefficient de marché (hausse) : 13 %				227.17
Montant total avec coefficient de marché :				1 974.61
Montant HT après actualisation estimée (marché public de travaux : SDEG 16-AOO-2019-07) (K=1.13) :				2 231.31
15.0490	Prestations sur devis Ensemble ne figurant pas au présent bordereau des prix unitaires. (U) [Ensemble LAMP - composé d'un mât de 4,5m - profil en aluminium exclusif, avec structure interne et rails techniques externes pour faciliter l'accessoirisation - porte de visite affleurante, interchangeable avec fermeture par vis inviolable - mât sur semelle (entraxe 200 x 200 mm) en fonderie d'aluminium, bagues isolantes au droit des 4 oblongs d'ancre pour éviter tout contact avec les tiges en acier galvanisé - tête de mât : cône ajouré en tôle d'aluminium découpée et formée (motif Classique) comprenant 2 modules LED Karéo² 8W (3000°K) pour éclairage (décoratif) intérieur abat jour - luminaire LED (fonctionnel) - comprenant 2 modules Karéo² - 16 led - comprenant dissipateur thermique et driver dali intégré - IP 66 - IK05 - classe II - 2x33W (réglage usine) - (flux sortant : 2x4480 lm) - 3000% - IRC>70 - distribution photométrique : ASYM T4 (asymétrique) - réglage par CA2P suivant étude d'éclairement (position 8) - 2x25W - flux sortant : 2 x 2880 lm) - luminaire respecte l'Arrêté du 27/12/2018 - ensemble finition Interpon D2525 Structura - Vert 2300 sablé - YW362F - garantie 5 ans - Technilum]	1.000	7 466.52	7 466.52
Montant total HT du matériel d'économies d'énergie développement durable :				7 466.52
Montant total HT d'économies d'énergie, développement durable :				19 224.92

N° des travaux	Désignation des ouvrages	Quantités	Prix unitaires	Montants HT
15.1334	Géoréferencement de réservoirs ou facades. (U)	34.000	2.00	68.00
Montant total HT :	Coefficient de marche (tausse) : 13 %			
68.00	Montant total avec coefficient de marche :			
8.84	Montant HT après actualisation estimée (marche publique de travaux : SDG 16-AOO-2019-05) (K=1.13) :			
76.84				
86.83				
86.83	Montant total HT des travaux de géoréferencement :			

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NOZY

Note : Annexe et remplace le précédent plan de financement en date du 2 septembre 2021 (annexe sur façade suite à l'accord de la convention de passage à la parcellle n° 182 section D).

Observation(s) : Ilie à l'établissement des réservoirs n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Dossier SDG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Lieu des travaux : Valdalle

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

SDG 16



N° des prix	Collaborative : AUSSAC-VADALLE	Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP	Observation(s) : L'ité à l'éffacement des réservoirs n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-C.E.	Note : Annexe et remplace le précédent plan de financement en date du 2 septembre 2021 (annexe sur la page suivante à la convention de passage à la parcelle n° 182 section D).	Dossier sur Christelle MEYER-MICHEL et Pascal NOVY
	Montants HT	Prix	Quantités	Prix	
		Prix	Quantités	Prix	
15.0182b	Boulier coupe-circuit équipe pour luminaire à leds. (U) [finition "lon pierre"]	4,000	63,29	253,16	
15.0183b	Boulier de protection classe II pour luminaire à leds. (U)	27,000	81,90	211,30	
15.1310	Système modulaire de rangée de luminaire led (protocole DALI) déporté (pied de mât, BEAURGARD : consigne hauteur = position 8 et scenario = 0 / rangée du CA2P pour la lampe, ...), type REFP + CA2P (ou équipement) (U) [finition "lon pierre"]	31,000	79,67	2469,77	
15.0198	Massif pour candélabre - hauteur ≤ 6 mètres. (U)	1,000	114,71	114,71	
15.0205	Porte de trappe de visite pour candélabre extérieur. (U)	1,000	92,46	92,46	
15.0209	Massie ou plaque d'angle lumineuse ou d'un projet extérieur sur plateau ou mât débout ou trappe. (U) [finition Akzonobel inacide - structure - toutes finitions (ou équipement) en fonte - toutes finitions (ou équipement) en fonte toutes modèles (ou équipement)]	17,000	103,69	1762,73	
15.0214	Essais de décalage quel que soit le motif (installations sportives ou nautiques en lignes en mètres). (U)	1,000	506,69	506,69	
15.0965	Candélabre BEAURGARD avec embase ronde - 4,5m - maît acier avec embase protéinée en fonte - toutes finitions (ou équipement) (U) [finition Akzonobel inacide - structure - toutes modèles (ou équipement)]	26,000	962,06	25013,56	
15.0443	Console WY murale tous modèles (ou équipement) (U) [type PARIS II - porte lampe BEAURGARD n° 2 porte - interphon D2525 Structure - Vert 2300 sablé - YW362F]	4,000	208,62	834,48	
15.0659	Luminaire BEAURGARD n° II aérien hydrodynamique - 36 LED - classe II - compacteun driver DALI - toutes options - toutes empêtrures de soutien - toutes finitions (ou équipement) (U) [luminaire BEAURGARD n° II - portée - 3 barrettes led 12W - 79W (700mA - 3000K - 36 led - flux source : 12211 lm - flux sortant : 9063 lm) - IK10 - 10kg - Soc 0,20m² - structure en mao - vis émaillée prolonde 13cm - éclairage public - 36 led - flux source : 12211 lm - flux sortant : 9063 lm) - IP65 - IK10 - flux tringles (PPC) - distribution optique : LR1 (luminaire route large) - compactement souple suppression joyeux n° AW008, AW048, AW030, AW050, AW011, AW012, AW014, AW013, AW015, AW016, AW049, AW009, AW051, AW052, AW053, AW055, AW074, AW075 / Dépose moyens n° AW079 et AW110]	19,000	32,55	618,45	
41 636,97	Montant total HT :	47 049,78	53 166,25	Montant total avec coefficient de marché :	Montant HT apres actualisation estimée : SDG 16-AOO-2019-05 (k=1,13) :
41 636,97	Montant total HT :	618,45	60,40	698,85	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	80,40	69,85	Montant total HT apres actualisation estimée : SDG 16-AOO-2019-05 (k=1,13) :	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) : 13 %	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Montant total HT :	618,45	618,45	618,45	Montant total avec coefficient de marché :
618,45	Coefficient de marché (haussé) :				

SDEG 16

308, rue de Basseau
 16021 ANGOULEME Cedex
 Téléphone : 05 45 67 35 00
 Télécopie : 05 45 67 35 20
 E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
 Site internet : www.sdeg16.fr

**ECLAIRAGE PUBLIC**

(Convention : article 5 des statuts du SDEG 16)

PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Valable jusqu'au 16 décembre 2021

Collectivité : AUSSAC-VADALLE

Lieu des travaux : Vadalle

Dossier SDEG 16 n° : 2021 - C3 - 0267 - EP

Observation(s) : Lié à l'effacement des réseaux dossiers n° 2020-C3-119-PRE, 2020-C3-120-PRR et 2020-C3-121-CE.

Note : Annule et remplace le précédent plan de financement en date du 2 septembre 2021 (lanterne sur façade suite à l'accord de la convention de passage à la parcelle n° 182 section D).

Dossier suivi par Christine MEYER-MICHEL et Pascal NONY

Eclairage public	Montants
Annexe A - Travaux sur le réseau	0.00
Annexe B - Travaux d'installation	54 775.83
Annexe C - Travaux de géoréférencement	86.83
Annexe D - Economies d'énergie - Développement durable : travaux	19 224.92
Montant total HT	74 087.58
TVA 20,00%	14 817.52
Total général TTC en €	88 905.10

FINANCEMENT DES TRAVAUX	Montants
Financement du SDEG 16 - travaux sur le réseau (100% du montant HT)	0.00
Financement du SDEG 16 - travaux d'installation d'éclairage public (35% du montant HT)	19 171.54
Financement du SDEG 16 - travaux de géoréférencement (100% du montant HT)	86.83
Financement du SDEG 16 - économies d'énergie (50% du montant HT)	9 612.46
TVA récupérée par le SDEG 16 (100%)	14 817.52
FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16	43 688.35
CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE	45 216.75

Avis favorable de la Collectivité sur les travaux proposés et accord sur le montant de sa contribution,
 à AUSSAC-VADALLE, le 08/09/2021

Le Maire,



- Date souhaitée de réalisation des travaux (*)

(*) : Si cette date de travaux est postérieure au 16/12/2021, un devis actualisé vous sera adressé.

- Le matériel d'éclairage public nécessite les délais de livraison suivants :

- 1 mois pour les luminaires routiers et les projecteurs,
- 2 mois pour les candélabres, mât et les luminaires peints,
- 3 mois pour les candélabres et mât peints.

- Ces travaux nécessitent un dossier de consultation.
- Ces travaux nécessitent une attestation de conformité (CONSUEL).
- Ces travaux nécessitent une (ou des) convention(s) de passage.
- Ces travaux nécessitent une déclaration de travaux.

Visa du SDEG 16 à réception du plan de financement

La Directrice Générale des Services,



Laure GAUTHIER

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SDEG 16
ECLAIRAGE PUBLIC

Entre les soussignés :

La Commune de AUSSAC-VADALLE,

- représentée par, Gérard LIOT (*), Maire,
- dûment habilité(e) par délibération du 07 Septembre 2020 (*) du conseil municipal, d'autre part,

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16),

- représenté par Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président,
- dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° 2020279CS0203 du 05 octobre 2020, d'autre part,

Vu l'article L. 5212-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. - Objet

La présente convention a pour objet de définir, de manière concordante, les conditions de versement par la Commune d'un fonds de concours au SDEG 16.

2. - Nature des travaux

Les travaux qui génèrent le versement du fonds de concours sont les suivants : Travaux d'éclairage public – Vadalle – Dossier n° C3-0267-EP

3. - Plan de financement des travaux

Conformément aux statuts du SDEG 16 et à ses annexes, le plan de financement des travaux s'établit, comme suit :

Montant maximum HT des travaux	74 000.75 euros
Montant maximum du fonds de concours (75% du HT)	55 500.56 euros
Montant maximum de la participation de la Commune	45 216.75 euros
Montant maximum du fonds de concours à verser par la Commune au SDEG 16	45 216.75 euros

4. - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des travaux cités à l'article 2 et de leur règlement financier. Elle prendra fin à la date de versement du solde des sommes dues par la Commune de AUSSAC-VADALLE au SDEG 16.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente convention peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Le 08/09/2021 (*)

Le Maire, Le Maire

Gérard LIOT



(*)



Le Président,

Jean-Michel BOLVIN
Président de l'Association des Maires de Charente

Note :

L'article L.5212-26 du CGCT permet aux Collectivités d'inscrire en section d'investissement (compte 204) tout ou partie des sommes qu'elles versent au SDEG 16 dans le cadre de leurs participations aux travaux d'extensions et d'effacement des réseaux ainsi que d'éclairage public. Les cotisations pour l'entretien de l'éclairage public restent en section de fonctionnement.

Les sommes versées par les Collectivités au SDEG 16 étant statutaires, « l'accord concordant » entre le SDEG 16 et lesdites Collectivités devra faire l'objet d'une convention à chaque opération.

Il est rappelé que le montant de fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxe de l'opération concernée.

